

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 4 juin 2024 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Thomas Bonfils, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Jean Pierre Girard donne pouvoir à Thierry Masson
Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant
Paul Lanouguere donne pouvoir à Etienne Brehier

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Laëtitia Lepaisant

Approbation du procès-verbal du 06/05/2024

DELIBERATIONS :

Transfert de l'agence postale communale à la mairie

Monsieur le maire propose de transférer la poste municipale du 3 rue de Larchant au 5 rue de Larchant dans le bâtiment de la mairie. Pour ce faire l'installation d'un radiateur, un aménagement de la cour, une isolation de la petite toiture, pour un coût de 12 000 euros maximum.

Cette nouvelle organisation permettra de réduire des couts d'énergie, de boxe internet et de rentabiliser le travail de l'employée communale.

Décision : Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Thierry Masson, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : de valider à unanimité ce transfert de lieu

Décide de valider à unanimité le budget de 12 000 euros maximum de travaux en fonds propres pour l'aménagement de cette poste communale.

Changement d'étage de la bibliothèque pour se conformer aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Monsieur le maire propose de transférer la médiathèque du premier étage du bâtiment Janine Hérisson au rez-de-chaussée de celui-ci, ceci permettant d'avoir une médiathèque aux normes accessibilité.

Décision : Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Thierry Masson, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : de valider à unanimité ce transfert de lieu

Décide de valider à l'unanimité une enveloppe de 6 000 euros subventionné à 50%

Désignation d'un correspondant défense

Il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens. Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense, notamment le 14ème régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.

Un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Décision : Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Thierry Masson, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : de désigner Thomas Bonfils correspondant défense.

Informations

Décision du Maire concernant la subvention FER 2024 (Fonds d'Équipement Rural)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé une demande de subvention FER pour la réhabilitation du chemin des vergers, sous l'appellation voie verte.

Montant des travaux 11 969.83 euros TTC

Montant de la subvention : 4987.43 euros

Suivi des travaux de mise aux normes du foyer Jean-Louis Garban

La médiathèque sera transférée au Rez-de-chaussée ce qui permettra d'avoir ce bâtiment aux normes et en catégorie 5 le dossier sera déposé en juin 2024.

Pour le foyer Jean-Louis Garban il reste le plafond à traiter et la pose d'une alarme.

Tour de table des commissions

- Le Proquartet n'effectuera pas de concert à Villiers sous Grez en 2024. Concert de la chorale d'Avon le 23 juin à l'église.
- **Nuisances** : Les habitants ne respectent pas les horaires. Proposition de se caler sur les horaires préconisés par la préfecture qui ont une amplitude plus importante.
De 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19 h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés. Si non respect, amendes.
- **RPI** : changement des deux directrices des deux écoles de Villiers sous Grez et Recloses. Le projet du nouveau réfectoire à Recloses suit son cours. Projet d'avoir deux garderies à partir de septembre 2024.
- **Festival** : demande de devis à Depreytere et aux Paniers de Fleurine pour le repas des artistes du samedi midi. Renseignements à prendre pour des toilettes sèches.
- **Cimetière** : Afficher le règlement concernant les fleurs/plantes autorisées sur les tombes. La pelouse dans les allées a bien poussé.
- Christine présente un exemplaire de l'album jeunesse réalisé par Ambre, service civique. La distribution des paniers de Fleurine est un succès.
- Fête de la musique au café des 3 Tilleuls le 21 juin : scène ouverte et food trucks.

Questions diverses

Fin de séance 22h45

Fait et délibéré en séance, le 4 juin 2024.